26me Année N 5336 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 27 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 26 MAI 1882

Bulletin du Jour

D'après les dernières nouvelles reçues au quai d'Orsay, l'intervention turque en Egypte serait considérée comme imminente; il se ferait en ce moment un échange de notes entre les puissances pour déterminer les conditions dans lesquelles elle aurait lieu. On comprend que ce grave incident laisse au second plan les menus faits de la journée parlementaire d'hier.

Ils se réduisent d'ailleurs à peu de chose. La Chambre a voté plusieurs articles de la loi sur l'enseignement secondaire privé, notamment l'article 5, qui est l'article capital de la loi. Il est ainsi conçu :

« Le certificat d'aptitude a pour but de constater la capacité professionnelle. L'examen comprendra des épreuves orales et des épreuves écrites, portant la matière de l'enseignement secondaire, la méthode pédagogique, l'administration scolaire, et la tenue des établissements.

La lumière se fait de tous côtés sur les motifs qui poussaient M. L. Say à sortir du ministère. Elle éclaire d'un singulier jour, il faut l'avouer, nos mœurs politiques actuelles. M. L. Say a été presque imposé à M. de Freycinet par l'opinion publique, qui, laissant de côté l'homme politique, ne voulait voir en lui que la personnification de la prudence et de l'économie dans la gestion de la fortune du pays. Le cabinet fonctionnait à peine depuis quelques semaines que l'on parlait déjà des sourdes hostilités auxquelles le ministre des finances était en butte, dans le sein même du conseil. On affirmait, comme nous le disions hier, que M. de Freycinet, affligé d'une fluxion par suite du coup d'air qui lui vient à la fois du Caire et du Palais-Bourbon, voyait sans déplaisir les efforts de son entourage pour mettre doucement dehors de M. L. Say.

D'autre part, on insinuait qu'une personnalité en vue, alliée de très près au président de la république, battait aussi sourdement en brèche et le ministre des finances et son système économique. Ainsi, piqué, tracassé, agacé, M. L. Say avait fini par trouver la situation intenable, et il avait saisi le premier prétexte venu pour se débarrasser des ennemis de sa charge et de ses adversaires. Tous ces racontars circulaient dans la presse. Au Sénat où M. L. Say compte de nombreuses relations, on les tenait pour exacts. Un incident, qui s'est dénoué par un duel, semble confirmer l'appréciation des membres de la Chambre haute. Un secrétaire de M. L. Say aurait accusé M. Dreyfus, secétaire de M. Wilson, de s'être vanté, dans les couloirs, de la campagne qu'il aurait menée contre le ministre, dans un journal radical, la *Lanterne*.

Cette feuille affirme aujourd'hui que M. Dreyfus n'est pas l'auteur des articles incriminés; mais tout mauvais cas est niable, et dans l'espèce, le désaveu n'a qu'une valeur relative. Mais ce n'est pas seulement M. Wilson qui est compromis par cette aventure. On ne comprend guère, en effet, que le gendre du chef de l'Etat, président lui-même de la commission du budget, aille s'embusquer derrière une feuille intransigeante pour tirer sur le ministre des finances. En vérité, quelle singulière idée nos voisins doivent avoir de notre pays, s'ils nous jugent sur nos hommes politiques? Et quel jugement doivent-ils porter sur un gouvernement dont le chef tolère qu'un de ses proches, s'affirme comme l'adversaire d'un de ses ministres? Il est vrai que l'avenir leur réserve peut-être, entre autres surprises encore plus originales, de voir succéder à la direction des finances du pays, en remplacement de M. Léon Say, l'homme qui a débuté dans la vie politique par un conseil judiciaire.

En attendant, la situation devient difficile pour M. de Freycinet. Il avait voulu exclure M. Léon Say du ministère et la Turquie des affaires d'Egypte. M. Léon Say devient le véritable chef du cabinet et la Turquie fortifie et consolide sa situation sur les bords du Nil. C'est un double échec, c'est un double coup bien rude à recevoir : On comprend que M. de Freycinet en soit malade. Du reste, cela sert, dans les circonstances difficiles, d'être malade : on est dispensé de parler, ce qui est commode. M. de Bismark ne dédaigne pas d'employer ce procédé. Pourquoi M. de Freycinet n'imiterait-il pas la tactique de M. de Bismark? Mais voilà qu'à ces embarras s'en ajoutent d'autres. Les journaux anglais annoncent, en effet, qu'une grande agitation règne à Tripoli parmi les indigènes et que les chefs arabes sont en instance auprès des autorités militaires pour obtenir que des fusils soient distribués à leurs hommes.

Hambi Pacha est parti pour prendre le commandement des troupes turques sur la frontière. N'est-il pas à craindre que cette agitation des Arabes en Tripolitaine ne soit évidemment le contre-coup des évènements d'Egypte?

UN SOU POUR LA LIBERTÉ

Nous nous associons de tout cœur à l'initiative du *Figaro*.

En ouvrant une souscription pour les écoles libres, ce journal a fait mieux qu'une bonne action, il a fait un acte de courage.

C'est avoir du courage, en effet, un courage, Dieu merci! que nous avons toujours eu, que d'élever, nous ne dirons pas autel contre autel, la révolation n'ayant pas d'autels! mais propagande contre propagande.

Mais la liberté n'est-elle pas ainsi faite, que la persécution elle-même lui est encore un *sursum corda* ?

C'est un magnifique mouvement quocelui qui vient de s'organiser.

D'autant plus magnifique, d'autant plus admirable, que c'est la liberte, — cette liberté sainte dont on peut toujours dire, avec les anciens, qu'elle guérit les plaies qu'elle fait, — qui est le seul allié que les convervateurs appellent à leur aide dans cette campagne.

C'est la résistance légale pour et par la liberté.

La campagne n'est-elle pas tentante ?

Une noble croisade commence : et il ne s'agit pas d'aller au loin : c'est autour de nous que se livre la bataille : c'est pour les droits de la conscience et les prérogatives du foyer que nous allons combattre.

∴

Jusqu'ici les conservateurs avaient eu le tort grave, le tort impardonnable de se méfier de la liberté ; ils s'étaient peu à peu désaffectionnés d'elle, laissant le champ libre à leurs adversaires ; et Dieu sait comment leurs adversaires s'y sont comportés !

Le moment est venu de réagir ; et c'est bien le cas de s'écrier : Aux armes, citoyens !

Il faut que la souscription qui s'organise ne s'arrête pas un instant ; il faut, en un mot, que la liberte ait son budget permanent, un budget toujours ouvert et qui se recrute par le sou quotidien.

Armes légales s'il en fut puisqu'elles consistent uniquement dans la propagande du bien et du vrai : puisqu'il s'agit tout simplement d'opposer à l'athéisme laïque et obligatoire la liberté du bien.

— Tu sais vaincre, disait-on à Annibal, mais tu ne sais pas profiter de la victoire.

Battez-vous ! dirons-nous à nos amis, et vous vaincrez.

Mais votre bataille ne deviendra votre victoire que si le lendemain ajoute son effort à l'effort de la veille.

∴

Songez un peu aux miracles que ferait ce sou quotidien !

Il suffirait à un million d'Français de donner

Un sou par jour

à l'œuvre des écoles libres, pour qu'en une année ce sou par jour produisît la somme énorme de

Dix-huit millions

Et c'est ainsi que les petits ruisseaux feraient les grandes rivières.

Et c'est ainsi que l'école obligatoire et laïque, cette école ou on va enseigner aux enfants qu'il n'y a pas de Dieu, verrait déserter ses bancs au profit de l'école libre, la bonne vieille école de nos pères, ou nous avons tous appris à aimer Dieu et la patrie.

Dieu, sans lequel il n'y a pas de patrie.

La patrie, qui est l'image agrandie de la famille, de cette famille que la république cherche à détruire, puisqu'elle dénie aux parents jusqu'au droit de faire élever et instruire leurs enfants ou il leur plaît !...

(*Moniteur universel*).

P. S. — La souscription ouverte par le *Figaro* a produit en deux jours la somme de **201,839 fr. 80 c.** Notre cher directeur, M. Paul Dalloz, a envoyé hier soir la somme de mille francs. L'exemple a suivi de près chez lui le conseil. Puisse-t-il trouver beaucoup d'imitateurs !

Il y avait la France!...

Nos lecteurs n'ont pas oublié la belle parole que M. le duc d'Aumale a adressée, pendant le procès de Trianon, au maréchal Bazaine, lorsque ce dernier lui disait que la raison de sa conduite sous Metz, c'est qu'il n'y avait plus en France de gouvernement régulier.

— IL Y AVAIT LA FRANCE, MONSIEUR LE MARÉCHAL!

Grande et noble parole, et bien digne du prince illustre que M. Renan, dans le discours qu'il a prononcé hier à l'Académie, a glorifié dans des termes ou on ne sait qu'admirer le plus, de leur délicatesse ou de leur patriotisme.

Nous nous plaisons à reproduire ici le texte même de ce passage du discours de M. Renan; il a été l'enseignement de cette éloquente journée, en ce qu'il prouve une fois de plus qu'au-dessus des partis, il y a encore, il y a toujours la France !

Que les partisans d'une légitimité absolue regardent comme un devoir de se renfermer chez eux après leur défaite, et de tenir rancune au pays qui n'a pas suivi leurs avis, nous respectons leur ardente conviction ; disons cependant que cette abstention un peu orgueilleuse ne sera jamais la règle française. Il obéit aux plus nobles et aux plus vraies dictées de son cœur, ce prince de la maison de France, qui siège au milieu de nous, quand il voulut reparaître citoyen et soldat dans la grande patrie que ses ancêtres avaient fondée par dix siècles de prudence et d'habileté.

Quelle leçon à l'adresse du Pouvoir! et que M. Renan a donc bien fait de rappeler aux maîtres du jour une vérité qu'ils ont depuis longtemps oubliée, à savoir qu'ils ne sont pas un parti de gouvernement, mais un gouvernement de parti!

LÉON XIII ET LES DÉPUTATIONS OUVRIÈRES

Voici le texte du discours adressé par Léon XIII aux députations ouvrières du Nord de l'Italie :

Plusieurs fois dans le cours de Notre pontificat, et cette année encore, Nous avons vu réunis devant Nous des ouvriers catholiques, et toujours Nous avons eu pour eux des paroles de bienveillance et d'encouragement. Ces mêmes paroles, c'est à vous que nous les adressons aujourd'hui, très chers Fils, qui êtes venus en si grand nombre de la Ligurie et du Piémont pour retremper à Rome votre foi et vous confirmer dans l'obéissance à l'Eglise et la soumission à son chef visible, le Vicaire de Jésus Christ. Nous qui, récemment encore, avons recommandé on ne peut plus vivement l'union de toutes les forces catholiques pour préserver les populations italiennes des périls qui menacent leur foi, Nous estimons chose très-louable que les artistes et les ouvriers italiens s'unissent en de fraternelles associations, placées à l'ombre et sous la bienfaisante influence de la religion catholique.

Ces associations ont toujours été favorisées et bénies par l'Eglise, qui n'a jamais cessé d'avoir pour les ouvriers catholiques une prédilection marquée et une sollicitude vraiment maternelle. Et si, avant tout, comme de juste, elle a pris souci de leur salut éternel, elle n'a pas négligé pour cela de s'intéresser à leur bien-être temporel.

En même temps que l'Eglise catholique, apportant et propageant en tous lieux avec le sentiment religieux la vraie civilisation, a toujours favorisé le progrès des lettres et des sciences, elle a pris à cœur le développement des arts et des metiers et y a contribué grandement. Elle sanctifie et ennoblit le travail; elle en allège le poids, en voulant que l'excès de dureté en soit tempéré par les règles de la charité. Elle a inspiré et pris sous son patronage une multitude d'institutions qui ont pour but de venir en aide au pauvre et à l'ouvrier dans les diverses nécessité de la vie.

Les villes d'Italie où l'influence salutaire de l'Eglise s'est le plus exercée, étaient à cet égard richement dotées et leur offraient des hopitaux pour les soigner dans leurs maladies, des hospices pour les recevoir, des écoles pour les instruire, et d'autres moyens encore de les secourir quand ils étaient incapables de travailler ou victimes de quelque malheur. Que si, par suite des vicissitudes des temps et de l'affaiblissement de l'esprit religieux, un grand nombre de ces moyens de secours ont aussi disparu, on a cherché à subvenir d'autre façon aux besoins religieux et temporels des artistes et des ouvriers. Vos sociétés elles-mêmes en sont une preuve et un exemple, puisqu'elles ont pour objet de resserrer entre les membres qui les composent le doux lien de la charité, d'accroître parmi eux la vie chrétienne, de les instruire, de les secourir dans leurs besoins et, à tous égards, d'améliorer leur sort.

Il n'en est pas ainsi des ennemis de l'Eglise. Par des flatteries et d'amples promesses, ils s'efforcent d'attirer à eux les ouvriers : mais sous de si belles apparences, ils cachent le criminel dessein de se servir de l'ouvrier comme d'un instrument pour accomplir leurs sinistres projets. Ennemis du vrai bien des peuples et désireux de bouleverser l'ordre providentiel de la société, ils ont besoin d'avoir à leur disposition des hommes audacieux, auxquels ils savent inspirer l'impatience de toute autorité, le mépris de la religion, la haine des riches, le désir immodéré des jouissances. Une fois engagés dans cette voie, il seront le fléau dont le Seigneur se servira pour châtiment de la société égarée ; mais eux-mêmes ils seront victimes de leurs méfaits, en tombant sous les coups de la justice humaine et de la justice divine.

Pour vous, très chers Fils, vous témoignez par le fait d'une pleine intelligence de ces vérités, et ce est pour cela que vous avez voulu vous refugier à l'ombre de la religion et de l'Eglise. Aimez-la de plus en plus chaque jour et attachez-vous à elle comme a votre plus grande bienfaitrice ; recevez avec docilité ses enseignements, suivez fidèlement ses préceptes ; maintenez-vous dans l'union et dans la concorde, faites-en sorte que le nombre de vos societés augmente et que, avec elles, se répandent plus largement au sein des populations la vie et l'action chrétienne.

LE DISCOURS DE Mgr FREPPEL.

Mgr Freppel a prononcé avant-hier à la Chambre un admirable discours destiné à combattre le rapport de M. Compayre, député du Tarn, qui tend à exiger un certificat d'études pedadogiques de tous ceux qui se destinent à l'enseignement libre.

Voici la peroraison de Mgr Freppel, c'est un chef d'œuvre oratoire qui a captivé l'attention même de ses adversaires.

Mgr Freppel. Faut-il donc que les Français restent d'éternels mineurs, ayant besoin de la tutelle prévoyante de l'Etat, pour savoir auprès de qui et dans quelles conditions ils doivent faire élever leurs enfants? (Très bien! à droite.) Il serait temps, une bonne fois, de revenir à des sentiments plus justes, plus équitables envers la moitié de la nation, car, de votre propre aveu, c'est la moitié de la nation qui envoie ses enfants dans les écoles libres...

M. de la Bassetière. Il y en a plus que cela.

Mgr Freppel. Vous parlez sans cesse. — M. Compayré le répète presque à chaque page de son rapport — des droits et des prérogatives de l'Etat en matière d'enseignement ; mais quels sont donc ces droits, quelles sont ces prérogatives? S'agit-il d'un droit de contrôle, de surveillance, d'inspection, au point de vue de l'ordre et de la sécurité publique? Personne ne le conteste : la loi de 1850 l'a établi formellement.

Voulez-vous, au contraire, entendre par là que l'Etat, c'est-à-dire, en définitive, le ministre de l'instruction publique — ce personnage qui change si souvent de nom et de figure — que le ministre de l'instruction publique, ses fonctionnaires et ses employés aient le droit de nous imposer leurs idées, leurs opinions, leurs programmes, leurs méthodes? Ce droit nous le nions hautement. (Très bien! à droite.)

Professeur de philosophie, j'ai le droit d'enseigner à mes élèves que la philosophie de Descartes, avec son doute méthodique, repose sur un fondement ruineux et qu'il est temps de revenir à la philosophie traditionnelle, la seule solide, la seule inébranlable, celle des grandes écoles chrétiennes.

Un membre à gauche. Et la révolution.

Mgr Freppel. Professeur d'histoire, j'ai le droit d'enseigner à mes élèves que la Révolution française aurait dû être une grande et vaste réforme et non pas une révolution radicale, et que nos malheurs depuis 80 ans proviennent de cette exagération, de cette déviation d'un mouvement légitime au début. (Applaudissements à droite).

C'est mon droit, vous pourrez me contredire, vous chercherez à me réfuter, mais je n'en use pas moins d'un droit.

Et alors, en vertu de quel principe venez-vous vous ingérer dans cet enseignement ? car, messieurs, au fond, tout est là. Vous voulez imposer vos idées à ceux qui n'en veulent pas. (C'est cela ! a droite.)

M. Compayré a dit le mot de la fin dans cette phrase qui termine son rapport, et que vous me permettez de vous lire :

« L'Etat se doit à lui-même, il doit aux familles qu'il représente, d'empêcher que les écoles libres ouvertes sur le territoire de la République ne soient des écoles d'ignorance et de rébellion contre la société moderne. »

M. Saint-Romme. Nous ne voulons pas être des Italiens en France !

M. Freppel. La rébellion contre la société moderne ? Ah ! si par société moderne vous entendez l'individu sans Dieu, l'école sans Dieu, la justice sans Dieu, le mariage sans Dieu, la famille sans Dieu, l'Etat sans Dieu, vous êtes dans le vrai. Nous sommes à cet égard absolument réfractaires : nous sommes irréconciliables. (Applaudissements à droite.)

Mais si par « société moderne » vous entendez la société civile telle qu'elle doit exister au dix-neuvième siècle, avec le progrès régulier, normal, légitime des idées, des mœurs, de l'opinion, loin d'y être hostile, nous y applaudissons dans ce qu'elle a de bon et de généreux. (Applaudissements à droite.)

M. Marcou. Admettez-vous le libre examen? (Rires à droite). Répondez oui ou non !

Mgr Freppel. La société civile n'a rien à voir dans ce que vous dites : nous ne faisons pas ici un cours de théologie...

Et, puisque l'on m'a fait quelquefois l'honneur, dans cette enceinte, de citer l'un ou l'autre de mes discours, — comme le faisait naguère l'un de nos honorables collègues, M. Boysset, pour l'un de mes discours à la Madeleine...

Voix à gauche : Et le *Syllabus*?

Mgr. Freppel. Le *Syllabus* n'a pas condamné la société moderne. (Protestations à gauche).

Un membre à droite. Ils ne l'ont pas lu !

Mgr Freppel. Il a condamné les erreurs qui ont cours dans la société moderne, ce qui n'est pas la même chose.

Quant au libre examen, il n'a rien à faire dans les questions que nous traitons ici.

M. Marcou. Répondez-moi, admettez-vous le libre examen ?

M. le Président. Monsieur Marcou, vous n'avez pas de question à poser à l'orateur. Vous lui répondrez. Laissez-le continuer son argumentation.

Mgr Freppel. Je demandais donc à la Chambre la permission de lui lire quelques lignes d'un discours où je disais, il y a plusieurs années déjà, ce que je pense de cette société moderne contre laquelle nos écoles libres seraient en rebellion, s'il fallait en croire M. Compayré et M. Marcou.

« Sans vouloir nous livrer à une comparaison toujours odieuse et souvent impossible, entre des âges dont le silence couvrait plus ou moins les fautes et une époque où rien n'échappe aux regards du public, nous avons le droit de ne pas accepter pour notre temps, cette marque d'infériorité. Non, quels que soient nos défauts ou nos vices, je ne saurais me résoudre à imprimer le stigmate de la décadence morale au front d'un siècle où le travail est honoré et l'oisiveté flétrie ; où il n'y a pas de misère qui ne trouve un soulagement, un dérivatif qui ne provoque un sacrifice ; où tous rivalisent d'énergie et d'intelligence pour élever au-dessus d'elles-mêmes les classes nécessiteuses ; où le dévouement réciproque enveloppe la société d'un immense réseau de services et de bienfaits. Il m'est impossible de ne pas voir une application des principes évangéliques dans un état social où la loi couvre d'une égale protection tous les droits et tous les intérêts légitimes ; où le premier privilège de la naissance est celui d'honorer un beau nom par de plus grands mérites ; où toutes les fonctions sont devenues accessibles à chacun, comme les charges publiques se répartissent entre tous.

Je regarderais comme une injustice de méconnaître le progrès moral dans l'esprit d'un siècle où des pénalité barbares ont fait place à une répression plus douce et non moins efficace ; où les controverses pacifiques, qui produisent ces concerts, ont succédé aux guerres de religion, qui ne font le plus souvent que des victimes ; où la conscience publique, devenue plus sévère, a des exigences qui croissent avec le rang et le pouvoir : où enfin le sentiment de la dignité personnelle et le respect de la vie humaine se refusent de plus en plus à décerner la gloire à qui verse injustement le sang des peuples. (Très bien ! et applaudissements à droite).

Voilà bien, si je ne me trompe, la société moderne dans ce qu'elle a de bon et de généreux.

Messieurs, je me sers de ces pages comme d'un argument, et voici pourquoi : c'est que je ne parle pas précisément, parmi vous, pour un partisan fanatique de la société moderne... (Sourires); si donc j'en parle ainsi, jugez de ce qu'en pensent les autres. Voulez-vous me permettre de vous lire encore quelques lignes?

Sur quelques bancs à gauche. Non ! non !

De divers côtés. Lisez ! lisez !

Mgr Freppel. Au fondtout est là, messieurs, et permettez-moi de vous le dire, il y a là un malentendu que je serais heureux qui écrivait ces lignes ne pensait pas que le triomphe des classe moyennes et de la royauté qui leur était chère fût le dernier mot de la révolution, et il disait qu'il ne faut pas confondre la fin d'un acte avec la fin de la pièce.

Messieurs, il n'y a que les amoureux qui se lient à jamais et qui, dans leurs serments, engagent l'éternité. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'être amoureux en politique, et les hommes distingués dont je parle ne l'étaient point. L'amour suppose d'habitude un peu d'illusion, ils n'en avaient pas. Ils doutaient de l'éternelle durée d'un ordre public qui leur plaisait, et ils croyaient démêler dans les brumes de de l'horizon quelque chose qui leur plaisait peu et qu'un vent d'orage leur amenait à tire-d'aile. Ils pensait qu'il faudrait bien s'en accommoder et s'arranger avec la destinée.

Aussi bien, ils ne tenaient qu'à l'essentiel ; la forme particulière des institutions et le visage des hommes ne leur importaient guère. A leur loyauté se mêlait un certain détachement de cœur, dont leur clairvoyance était à la fois et la cause et l'excuse. Vous savez que M. Dufaure n'a pris aucune part à la campagne des banquets. Il n'a jamais conspiré, mais les amoureux lui reprochaient de se consoler, de ne prendre jamais que le petit deuil. Après que la royauté eut sombré, il ne pensa plus qu'à s'associer à ceux qui, dans ces temps de confusion, s'occupaient de procurer à la France une république habitable. Pourvu qu'un régime consacrât le grand principe de la souveraineté de la nation, s'exerçant par une délégation régulière, et assurât d'égales garanties à l'ordre et à la liberté, il pouvait le servir. Quand parut un gouvernement qui avait sa raison d'être, mais qui, sacrifiant la liberté à l'ordre, remplaçait les institutions par la tutelle d'une volonté solitaire et silencieuse, autorisée de temps à autre par des plébiscites, il rompit tout net avec César, il secoua la poussière de sa vieille robe d'avocat, il lui rapprit péniblement son métier, et, le front haut, mais le cœur gonflé d'amertume, ce vaincu qui n'avait pas mérité sa défaite fut pendant vingt ans le prisonnier de ses regrets. Hélas! pour l'en affranchir, pour le rendre à la vie publique, il ne fallut rien moins que d'effroyables catastrophes, qui ne pouvaient laisser dans son âme de patriote aucune place au triomphe des rancunes satisfaites, à la joie d'une délivrance achetée par le démembrement de son pays et par des larmes de sang.

C'est depuis 1871 que M. Dufaure a rempli les premiers rôles et exercé sur nos affaires publiques une action considérable, souvent décisive. Croirons-nous que, pour la première fois de sa vie, cet homme d'un si grand sens se fût épris d'une chimère ? Il aspirait à concilier le régime républicain avec toutes les conditions d'un grand gouvernement régulier, la démocratie avec les usages et les mœurs parlementaires, le suffrage universel avec les opinions modérées, l'esprit de réforme avec le respect des traditions, qu'il défendait contre toutes les lois de passion ou de fantaisie. Il rêvait de raffermir le pouvoir et par là de rendre à la nation tout son ressort ; mais il entendait aussi que ce pouvoir fort et vigilant s'abstînt de toute ingérence indiscrète, oppressive ou tracassière. Quelqu'un avait dit avant lui : « Fuyez la manie ancienne de vouloir trop gouverner : laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire librement ce qui ne nuit pas à autrui ; rendez à leur liberté tout ce qui n'est pas nécessaire à l'autorité publique. » Qui avait dit cela ? Maximilien Robespierre ; et c'est ainsi que M. Dufaure s'est trouvé d'accord avec Robespierre, une fois et par hasard.

Les uns l'ont accusé de faire trop de concessions à l'esprit nouveau, les autres de n'en pas faire assez. Dieu me garde d'entrer dans ce débat ! Je désire rappeler seulement que, pendant l'un de ses ministères, son ami Vivien lui écrivait : « Votre situation est politique, mais votre caractere ne l'est pas. » Lui-même en convenait, et j'en conviendrai après lui, mais non sans faire mes réserves.

La politique de profession, messieurs, qu'il s'appelle Pitt ou Mazarin ou de tout autre nom, est un être d'une trempe particulière, un être à la fois très passionné et très indifférent. Possédé de son idée, à laquelle il rapporte tout et qui a sur lui pouvoir d'épouse et de maîtresse, sa santé, son bonheur, ses habitudes, ses amitiés, le repos de ses jours et de ses nuits, il est prêt à lui tout sacrifier. Mais, pourvu que ses desseins s'accomplissent, pourvu qu'il travaille à la grandeur de son pays ou au triomphe de son parti, peu lui importent les moyens, et il ne faut pas lui demander d'être très-délicat dans le choix de ses instruments. Il les prend où il les trouve, c'est-à-dire fort souvent dans d'assez vilains endroits. Il distingue les hommes, quant à lui, en animaux ou nuisibles, ou utiles, ou inutiles, et il range parmi les inutiles une foule d'honnêtes gens. En revanche, il se résigne facilement à accepter ou à subir les bons offices de gens un peu suspects; il consent à répondre d'eux et parfois à les couvrir.

Il n'est pas douillet : quand il a touché certaines mains, il en est quitte pour laver les siennes, et, s'il sait le grec, il se rappelle le mot du grand comique qui a dit qu'il ne faut pas gouverner pour les coquins, mais qu'il est bien difficile de gouverner sans eux. Ah ! messieurs, si les honnêtes gens avaient toutes les vertus actives des drôles, c'est bien alors que ce monde serait le meilleur des mondes !

M. Dufaure possédait quelques-unes des qualités qui font le politique. Sa parfaite droiture s'alliait à une finesse de raison et souvent de conduite qui ne se laissait point duper. Il y joignait la passion, comme le prouvaient dans les importantes rencontres le frémissement de sa lèvre, le tremblement de ses mains nouueuses et la flamme de son regard. Ce vieillard toujours vert, toujours indomptable, ne connaissait pas la fatigue ; il maniait sans efforts ce lourd marteau de sa parole qui faisait pénétrer le clou dans la tête la plus rebelle, et le combat corps à corps n'étaient point pour lui déplaire. A l'humeur batailleuse il unissait les longues patiences. Dans le casépineux, il cherchait des échappatoires, des atermoiements, pour donner à la passion des autres le temps de se lasser. Comme ce fameux appointeur de procès dont un immortel écrivain a célébré la gloire, il savait que les différends « verts et crus » ne s'accommodent point, qu'il faut les prendre « sur leur fin, bien mûrs et digérés ». Il laissait les plaideurs jeter tout leur venin et les attendait à repentance.

Mais en mainte occurence la temporisation ne sied pas, dans notre siècle surtout, où ce qui manque le plus c'est le temps, et M. Dufaure devait compter avec ses scrupules : se mettre en règle avec ses objections. Il n'avait ni le don de la décision rapide, ni celui de traiter avec les hommes, de les séduire, de les gagner par des caresses, de les amuser par des espérances. Il n'a jamais pu se persuader qu'il y eût une morale publique différente de la morale privée. Il ne consentait pas à devenir l'obligé d'un drôle ni à faire de nécessité vertu. Il avait en aversion toute la race des solliciteurs, des écornifleurs de places, des intrigants. Il n'était pas maître de ses mépris ; il les laissait monter librement de son cœur à ses lèvres. Au risque de compromettre l'avenir, il se contentait d'avoir raison, et trop souvent il était un solitaire au pouvoir. Mais quel ministre il eût fait en des temps réguliers et tranquilles, à la tête d'un gouvernement bien assis, tout occupé des vrais intérêts de la France ! Il a dit plus d'une fois combien il faisait peu de cas des lois politiques, combien il leur préférait les lois d'affaires, au service desquelles il mettait sa merveilleuse activité d'esprit, l'exactitude de son jugement et son génie de jurisconsulte accoutumé à joindre les grandes vues aux détails.

Messieurs, ses ennemis les plus ardents n'ont pu lui refuser leur estime, et plus sa politique était discutée, plus son caractère semblait respectable. A la vénération qu'il inspirait se mêlait un certain étonnement, tant ses allures et ses habitudes tranchaient sur les nôtres. Cet homme si contenu, si réserve, si dédaigneux du tapage et de la montre, apparaissait comme le débris d'une espèce perdue et se trouvait dépaysé dans une société à laquelle ne déplaisent ni le tapage, ni les charlatans, ni les batteurs de grosse caisse, experts en l'art d'attirer le chaland dans leur baraque. Un siècle qui ne connaît pas de pire ennemi que l'ennui et pardonne tout pourvu qu'on l'amuse admirait comme un phénomène cet homme qui ne s'ennuyait jamais sans jamais s'amuser, et on oubliait que, si la gaîté française est l'aiguille qui fait passer le fil, le Français grave est le plus grave de tous les hommes ; témoin les doctrinaires, les jansénistes, les huguenots et la grande ombre de l'Hôpital. L'inflexible régularité de sa vie causait des surprises à notre relâchement, sa modestie étonnait l'inquiétude de nos vanités, sa fidélité à lui-même étonnait nos inconstances. Il lui semblait tout simple de ne pas changer. N'avait-il pas dit du s son plaidoyer pour le marquis de Flers : « Les sentiments, les convictions ne changent pas en un jour, et l'on peut s'affirmer à soi-même ce qu'on croyait, ce qu'on pensait il y a six ans, dix ans, vingt ans passés ! » Vraiment il en parlait à son aise. Combien en est-il parmi nous qui pourraient se rendre un pareil témoignage ?

Je le disais en commençant, ce grand homme de bien était une des figures de ce temps, et voici ce qu'il y avait en lui de tout particulier : il était de deux siècles à la fois. Par ses principes politiques, il appartenait au nôtre, tandis que, par son caractere, par les procédés et les habitudes de son esprit, il ressemblait à un parlementaire d'avant 89 et pouvait passer pour le dernier survivant de cette vieille bourgeoisie française qui n'est plus qu'un souvenir. Ne souffrons pas, messieurs, qu'on calomnie la France ni qu'on prétende que l'esprit constitutionnel est un produit exotique, qui nous a été apporté d'outre-Manche. Bien avant la Révolution, il y a eu chez nous des hommes qui passaient leur temps à défendre la loi contre les fantaisies et contre les rapines, des hommes corrects, chicaneurs, processifs quand il le fallait, qui, toujours à cheval sur leur droit, se gardaient d'entreprendre sur celui des autres, et c'est ce qui fait les âmes libres. L'Angleterre n'a jamais inventé rien de mieux. Ces parlementaires, ces bourgeois d'autrefois avaient leurs défauts qu'on leur pardonne aisément. Modestes autant que fiers, ils associaient à l'amour du contrôle, à l'habitude d'un sévère examen, une prudence circonspecte, une timidité consciencieuse et savante, qui les arrêtait sur le bord des aventures.

Ils ne mettaient pas tout en discussion, il y avait pour eux des questions réservées, ils n'avaient aucun goût pour le fruit défendu. Il est bon et même nécessaire qu'il y ait dans le monde des curiosités intrépides, des imaginations chercheuses, des audacieux, des explorateurs de régions inconnues, que n'épouvantent ni la lassitude des longues étapes, ni l'essoufflement des ascensions, ni les précipices béants, ni les hautes cimes et leurs vertiges. Mais il convient aussi qu'il y ait des esprits contents et discrets, moins soucieux de théories que d'applications, fidèlement attachés aux idées moyennes, lesquelles sont après tout les plus profitables au gouvernement des sociétés, car il pourrait bien se faire que le lieu commun fût le fond de la vie. Ces bourgeois, d'une intelligence pondérée et de mœurs régulières, ne se piquaient pas de pousser les choses à l'extrême. Ils savaient dans la pratique concilier les contraires, et une inconséquence les effrayait moins qu'une exagération.

Comme ce Romain qui préférait le petit livre des *Douze Tables* à tous les écrits des metaphysiciens, ils portaient dans tous les débats l'esprit légal. Ils protégeaient les libertés civiles contre

ACADÉMIE FRANÇAISE

Hier, a eu lieu la réception au Palais-Mazarin de M. Cherbuliez, le romancier mondain bien connu, celui dont la lecture fut toujours si chere aux dames.

Il a remplacé M. Dufaure. Quel contraste! A l'homme austère, à l'orateur nerveux, sobre, qui fut avant tout un puissant dialecticien et qui ne sacrifia jamais un argument à une figure de rhétorique, on a donné comme successeur, le romancier souple, élégant, dont la prose a toujours un parfun d'iris et de violette.

Ainsi va le monde. Quoiqu'il en soit, M. Cherbuliez est bien à sa place parmi les quarante, et nos abonnés nous sauront gré d'avoir mis sous leurs yeux la fin de son discours.

M. Dufaure a été six fois ministre, et on assure qu'il ne l'a jamais été sans se plaindre de la lourde tâche qui lui incombait, sans prétendre qu'il était fait pour autre chose, pour être marin, par exemple, ou jardinier. On assure encore qu'étant garde des sceaux, il dit un jour : « Savez-vous ce que je ferai demain ? Je me nommerai juge de paix dans un village et on n'entendra plus parler de moi. » Quoiqu'il ait composé dans le temps un admirable rapport sur la marine qui fit sensation à Toulon, comme à Brest et à Cherbourg, je doute qu'il fût jamais parvenu à commander passablement une frégate, et, quel que fût son goût pour la serpette, je me demande, avant eu à ce sujet les confidences perfides de son jardinier, s'il aurait jamais fait de grands progrès dans la taille des rosiers pompons. En revanche, je suis persuadé qu'il eût fait un juge de paix sans pareil, mais je suis également convaincu qu'un portefeuille n'était nulle part mieux placé qu'entre ses mains. En dépit de ses doléances, il aimait le pouvoir, et quiconque le recherche ou l'accepte serait inexcusable de ne pas l'aimer. Je me suis laissé dire que, lorsqu'il reprenait possession de la chancellerie, il avait en y entrant l'air d'un propriétaire qui parcourt des yeux sa maison où un intrus a pénétré, et qu'il se plaignait d'un ton d'humeur qu'on lui avait changé ses dossiers de place. Oui, il aimait le pouvoir ; mais, pour le conserver plus longtemps, il n'a jamais fait à son parti le sacrifice d'une seule de ses objections et d'un seul de ses scrupules.

Chose singulière, ceux qui ne jugent que sur les apparences auraient pu le croire versatile, et c'est une injure que personne ne lui a faite. Après avoir eu le portefeuille des travaux publics sous le roi Louis-Philippe, il a été le ministre de l'intérieur d'un général républicain et, à quelques mois de là, d'un prince-président. Plus tard, sous une seconde République, on le vu garde des sceaux de M. Thiers, puis de M. le maréchal de Mac-Mahon, et enfin président du conseil. Et pourtant il a pu servir des régimes si dissemblables sans se manquer à lui-même, sans faillir à l'immuable constance de ses principes.

Faut-il vous dire son secret ? Que pourrais-je vous apprendre ? Vous savez que, sous la monarchie de Juillet, on